

Dessin / dessin et moyens d'expression

[cours à choix] (Décret Paysage, 2013)

Cycle : Bloc 1 Master Spécialisé (Master 120 crédits)

Options : toutes les Options, sauf Dessin et Sculpture

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 180 h

Crédit : 16

Pondération : 6

Obligatoire : - Bande dessinée et Illustration : à choix avec trois autres cours : Arts numériques / infographie, Gravure / atelier, Image dans le milieu / atelier
- les autres Options : à choix avec deux autres cours : Arts numériques / infographie, Image dans le milieu / atelier

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Nicolas Kozakis, nicolas.kozakis@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

■ L'étudiant devra être à même de conduire avec engagement et autonomie son propre programme de recherches et de réalisations dans le domaine du dessin, avec les moyens d'expression qu'il aura privilégiés et dans le langage formel

qu'il se sera constitué pour exprimer sa réalité personnelle et traduire son rapport au monde et à la société.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Le contenu du cours dépend des choix personnels de l'étudiant.
- Conception documentée d'un projet écrit (note d'intention).
- Réalisation du projet et du dispositif de présentation.
- Défense et argumentation du travail réalisé devant le jury de fin d'année.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- Partir des acquis de l'étudiant.
- Pratiquer le dialogue et le suivi individuel et personnalisé.
- Nourrir l'enseignement par des références aux pratiques artistiques actuelles, mais aussi à celles d'autres époques ou d'autres cultures.
- Accompagner la mise en œuvre du projet écrit précisant le domaine de la recherche et les moyens exploités.
- Susciter discussions et débats collectifs en invitant ponctuellement des conférenciers extérieurs.
- Encourager et organiser des visites d'expositions.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative du travail de l'étudiant durant toute l'année (4 évaluations, constituant la cote professeur).
- Évaluation par un jury externe en fin d'année de la présentation de l'ensemble du travail réalisé (cette évaluation constituant la cote de l'année).

Critères d'évaluation

- le parcours de l'étudiant, son sens de la recherche et son engagement dans le processus de travail : présence active, implication dans l'atelier, dialogue avec les enseignants, respects des délais ;
- la pertinence de la démarche et du travail proposé, tant au niveau de la réalisation formelle que du propos développé ;

- l'exigence dans la présentation ;
- la capacité à aiguiser son regard critique son intelligence artistique faisant écho à sa curiosité intellectuelle ;
- La capacité à argumenter et à défendre son travail en faisant référence aux sources et nouvelles connaissances (expositions, lectures, films etc.).

PRÉ-REQUIS

Suivre en parallèle l'Unité d'Enseignement (UE) l'atelier de la même Option : *Discipline / atelier* Bloc 1 Master Spécialisé.

CO-REQUIS

Aucun.